

26/09/2012



Nations Unies

# Conseil de sécurité

## CS/10775

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Conseil de sécurité

6841<sup>e</sup> séance – après-midi

#### MOYEN-ORIENT: LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DÉTERMINÉ À RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE L'ONU ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

Le Conseil de sécurité, à l'issue d'un débat ministériel sur la situation au Moyen-Orient qu'il tenait cet après-midi, s'est dit « déterminé à prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération » entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Dans une déclaration présidentielle lue par le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Guido Westerwelle, dont le pays assure la présidence ce mois, le Conseil de sécurité « salue les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour contribuer à l'action collective menée pour trouver une solution pacifique aux conflits qui secouent le Moyen-Orient et pour apporter une réponse internationale aux transformations que connaît la région ».

De même, le Conseil « accueille également avec satisfaction la nomination du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, qui, souligne-t-il, « marque une étape majeure de la coopération entre les deux organisations ». Il « exprime son soutien à l'action qu'il mène pour poursuivre la mission de bons offices du Secrétaire général ».

« Il faut ouvrir un nouveau chapitre de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes », a lancé M. Westerwelle, en ouvrant, en sa capacité nationale, le débat.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a ainsi plaidé pour un meilleur échange d'informations entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes, en précisant que « le dialogue entre les Secrétariats des deux organisations doit être plus fréquent et ciblé ».

L'établissement d'un bureau de liaison de l'ONU au Caire pourrait contribuer à renforcer ces contacts, a-t-il poursuivi, en ajoutant que cette possibilité était en cours d'examen.

De son côté, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Nabil El-Araby, a insisté sur le fait que la transparence et la franchise constituaient la base de toute coopération entre la Ligue et les Nations Unies.

M. El-Araby a estimé que la crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité, ainsi que la mise en œuvre complète et équitable de ses résolutions, étaient essentielles pour la paix et la sécurité internationales.

Rejetant « le choix fallacieux entre la démocratie et l'instabilité », la Secrétaire d'État américaine, Mme Hillary Clinton, a observé que l'existence de ces nouvelles démocraties était un motif de grande satisfaction. « Ces nouvelles démocraties ont besoin de partenariats forts », a-t-elle déclaré, avant de rappeler que le sort des révolutions arabes était entre les mains des habitants de la région.

Le conflit israélo-palestinien et les changements spectaculaires que connaît le monde arabe depuis 18 mois, en particulier la crise syrienne, ont alimenté la discussion, à laquelle ont participé 14 ministres.

« Le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens est dans l'impasse et la fenêtre pour une solution de deux États se referme dangereusement », a observé M. Ban, en jugeant que l'Initiative de paix arabe était une « pièce essentielle » du cadre de règlement du conflit.

S'agissant de la Syrie, où se déroule une « véritable tragédie humaine », le Secrétaire général a appelé tous ceux qui sont susceptibles d'exercer une influence sur ce dossier de persuader les parties concernées qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise.

Sur cette situation de conflit, M. El-Araby a, quant à lui, estimé que le Conseil de sécurité n'avait réalisé aucun de ces objectifs en raison de désaccords entre ses cinq membres permanents. « Si l'on veut que la mission du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, soit couronnée de succès, le Conseil de sécurité doit le soutenir dans ses efforts », a-t-il dit.

Nombre de ministres ont, eux aussi, déploré la paralysie du Conseil de sécurité en Syrie. Le Chef de la diplomatie française, M. Laurent Fabius, l'a jugée choquante, et son homologue britannique, M. William Hague, impardonnable, alors que le conflit a fait déjà plus de 30 000 morts.

Pour le Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergey Lavrov, les États qui ont incité les opposants au Président syrien Bashar Al-Assad à rejeter le dialogue et la mise en place d'un cessez-le-feu, tout en demandant simultanément la capitulation inconditionnelle du régime, ont une part importante de responsabilité dans le bain de sang en Syrie.

Au sujet du conflit israélo-palestinien, la plupart des intervenants ont souhaité une relance du processus de paix, encourageant les parties à la reprise des négociations.

Pour le Ministre marocain des affaires étrangères, M. Saad-Eddine El Othmani, la politique d'implantation de colonies de peuplement poursuivie par Israël dans les territoires occupés palestiniens constitue un obstacle à la recherche d'une solution pacifique. Il a également condamné la destruction en cours par Israël du caractère culturel de la ville de Jérusalem.

Sa collègue sud-africaine, Mme Maite Nkoana-Mashabane, a, pour sa part, considéré que la coopération du Conseil de sécurité qui existe actuellement avec la Ligue des États arabes sur la question du Moyen-Orient était décevante.

## **LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT**

### **Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient**

**Lettre datée du 6 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/686)**

#### **Déclarations**

M. GUIDO WESTERWELLE, Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, a observé qu'avec le « printemps arabe », le processus du changement était constant dans les pays arabes, malgré des situations distinctes. Le Ministre, évoquant la diffusion d'un film islamophobe honteux, a dit comprendre le fait que les fidèles de l'Islam aient pu se sentir insultés mais, a-t-il estimé, la réaction à une telle provocation ne peut pas être violente. Il ne saurait y avoir, selon lui, de justification à la violence et au meurtre. Il faudrait, au contraire, appuyer ceux qui, dans le monde entier, sont pour le respect et la tolérance. L'Allemagne, plus que jamais, est aux côtés de ceux qui œuvrent pour la paix, a-t-il déclaré.

En Syrie, la perspective de paix demeure encore un rêve lointain, a fait observer le Ministre, en appelant à une réaction commune. Il s'est félicité, à cet égard, du rôle de chef de file de la Ligue des États arabes dans le pays pour faire cesser les tueries. M. Westerwelle a ensuite souligné l'importance de renforcer la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes. Il a ainsi proposé la tenue de séances d'information plus fréquentes et la mise en place d'un bureau de liaison de l'ONU au Caire pour améliorer la coopération avec la Ligue des États arabes. Il faut, a-t-il insisté, ouvrir un nouveau chapitre de la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes.

M. BAN KI-MOON, Secrétaire général des Nations Unies, a déclaré que les récents développements en cours dans le monde arabe, s'ils allaient dans la direction d'une liberté si longtemps bafouée, pouvaient également nourrir l'inquiétude.

« Le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens est dans l'impasse et la fenêtre pour une solution de deux États se referme dangereusement », a-t-il poursuivi, en soulignant que l'Initiative de paix arabe était une pièce essentielle du cadre de règlement du conflit.

Notant que le conflit en Syrie était devenu une menace à la paix et à la sécurité internationales, le Secrétaire général a affirmé qu'une véritable tragédie humaine se déroulait dans ce pays, « au vu et au su de tous mais aussi dans les ténèbres des geôles syriennes et dans les mémoires traumatisées des enfants ». C'est pourquoi, il a appelé tous ceux qui sont susceptibles d'exercer une influence sur ce dossier de persuader les parties concernées qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise.

Les tensions dans la région sont exacerbées par le défi que posent les armes nucléaires, a ensuite fait observer M. Ban, avant d'encourager les membres du Conseil à prévenir toute escalade des violences et d'œuvrer à la recherche de solutions pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le changement de l'environnement politique au Moyen-Orient avait donné une dimension nouvelle au rôle de la Ligue des États arabes, a indiqué le Secrétaire général. À cet égard, il a rappelé le rôle qu'a joué la Ligue dans la tenue d'élections libres en Tunisie et en Libye, sa participation à la mission militaire d'observation des Nations Unies en Syrie et ses efforts de médiation dans ce pays. Ces efforts de médiation doivent être soutenus de manière robuste et concrète par le Conseil, a-t-il affirmé.

Le Secrétaire général a ensuite plaidé pour un meilleur échange d'informations entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes, précisant que « le dialogue entre les Secrétariats des

deux organisations doit être plus fréquent et ciblé ». L'établissement d'un bureau de liaison de l'ONU au Caire pourrait contribuer à renforcer ces contacts, a-t-il poursuivi, en ajoutant que cette possibilité était en cours d'exploration.

M. Ban a insisté pour que la prévention des conflits soit au centre de l'agenda international, « l'ONU continuant de renforcer sa capacité à agir de manière précoce, tout en aidant les organisations internationales à œuvrer au dialogue et à la médiation ».

Soulignant le vaste potentiel du Moyen-Orient pour le développement d'une énergie durable, le Secrétaire général a invité à explorer de nouveaux domaines de coopération, notamment dans le contexte de son Initiative pour une énergie durable. « Ne limitons pas notre coopération au règlement politique des crises qui peuvent survenir », a-t-il fait remarquer.

Avant de conclure, M. Ban a exhorté à continuer de fournir une assistance concrète, chaque fois que cela est nécessaire, afin d'assurer le succès des processus de transition en cours, « même s'il incombe en premier lieu aux sociétés concernées d'assumer la plus grande part de cette tâche ».

M. NABIL EL-ARABY, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a insisté sur le fait que la transparence et la franchise constituaient la base de toute coopération entre la Ligue et les Nations Unies. Il a souligné la nécessité d'établir un dialogue entre la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Rappelant que la Ligue des États arabes avait été fondée avant les Nations Unies, M. El-Araby a estimé que la crédibilité et l'efficacité du Conseil de sécurité, ainsi que la mise en œuvre complète et équitable de ses résolutions étaient essentielles pour la paix et la sécurité internationales.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a affirmé que le règlement du conflit au Moyen-Orient, l'un des plus anciens de la communauté internationale, ne passait que par le biais d'une mise en œuvre complète et fidèle de toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Ces résolutions n'ont pas été mises en œuvre et les tensions et les violences se sont poursuivies, a-t-il déploré. Les Palestiniens n'ont pas réussi à faire reconnaître leur droit à l'autodétermination et à créer leur État indépendant, a-t-il expliqué, en mettant l'accent sur la nécessité de réexaminer la démarche du passé, basée sur la gestion du conflit plutôt que sur la fin du conflit. Ceci permettrait d'éviter l'application de la politique des « deux poids, deux mesures », a-t-il estimé.

M. El-Araby a en outre observé que la crise syrienne se détériorait de jour en jour. Le fait que le Gouvernement syrien refuse toutes les initiatives, y compris celles de la Ligue des États arabes, nous met dans une situation difficile et tragique, a-t-il regretté, en notant que le spectre d'une guerre religieuse et ethnique assombrissait le ciel syrien et celui de toute la région.

La toute première étape est de mettre fin aux effusions de sang et de passer enfin à un régime démocratique susceptible de prendre en compte les demandes légitimes du peuple syrien, a-t-il déclaré. Mais, encore une fois, le Conseil de sécurité n'a réalisé aucun de ces objectifs en raison de désaccords entre ses cinq membres permanents. Si l'on veut que la mission du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, soit couronnée de succès, le Conseil de sécurité doit le soutenir dans ses efforts.

Évoquant la projection d'un film islamophobe, M. El-Araby a rejeté les violences qui ont éclaté contre certaines ambassades et installations étrangères dans le monde, notamment l'attaque perpétrée contre le consulat américain à Benghazi, en Libye, qui a causé la mort de l'Ambassadeur des États-Unis dans le pays, Chris Stevens. Il a néanmoins averti que le fait d'offenser les croyances et les religions constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales. M. El-Araby a dit ne voir aucun lien entre la liberté d'expression et des activités ayant pour but d'insulter les cultures ou croyances des autres.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a, de même, plaidé en faveur de la création d'un cadre international juridiquement contraignant pour faire face aux insultes contre les

religions et veiller à ce que leur expression et leurs symboles soient respectés, conformément aux articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Par ailleurs, M. El-Araby a demandé un appui officiel du Conseil de sécurité pour la tenue à Helsinki, en Finlande, d'une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il a souligné la nécessité d'éliminer le spectre d'un conflit dans cette région avec le recours à des armes non classiques.

Enfin, selon le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le pacte de coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes, conclu en 1989, doit être mis à jour pour tenir compte des nouvelles priorités et des défis futurs. Il conviendra également de renforcer la coopération entre les deux organisations sur les aspects humanitaires, a-t-il ajouté.

M. SAAD-EDDINE OTHMANI, Ministre des affaires étrangères du Maroc, a regretté que le conflit israélo-palestinien « tienne en otage le présent et l'avenir de générations entières au Moyen-Orient » et vivement critiqué, à cet égard, l'intransigeance d'Israël. Le Ministre a ensuite plaidé pour un renforcement de la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes, en soulignant l'intensité des efforts de médiation de la Ligue dans la crise syrienne.

La politique d'implantation de colonies de peuplement poursuivie par Israël dans les territoires occupés palestiniens constitue un obstacle à la recherche d'une solution pacifique, a-t-il soutenu, avant de condamner la destruction en cours par Israël du caractère culturel de la ville de Jérusalem. C'est pourquoi, il a exhorté la communauté internationale à préserver le caractère islamique et chrétien de la Ville sainte et engagé Israël à respecter le droit international.

Abordant la situation en Syrie, le Ministre marocain des affaires étrangères a appelé à une cessation immédiate des violences et à la mise en place, sans ingérence militaire étrangère, d'un processus politique auquel participeraient toutes les composantes de la société syrienne. M. El Othmani a conclu son intervention en condamnant vivement l'attaque « infâme » perpétrée contre le consulat américain à Benghazi, en Libye, et en réaffirmant le soutien de son pays au renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes.

M. LAURENT FABIUS, Ministre des affaires étrangères de la France, a déclaré que face aux défis qui se posent au Moyen-Orient, l'attitude de son pays était à la fois solidaire et exigeante. Il convient en effet, a-t-il dit, d'accompagner le mouvement historique du « printemps arabe », en vue de redonner espoir à la jeunesse. En outre, il faut défendre avec vigueur les valeurs de la liberté à chaque fois que celles-ci semblent menacées.

Dans ce contexte, le Ministre français des affaires étrangères a jugé choquant que le Conseil de sécurité ait été incapable jusqu'ici d'agir en Syrie, en rappelant que le conflit avait fait déjà plus de 30 000 morts. Le risque est que l'extrémisme gagne du terrain, a-t-il expliqué. Le Ministre a dit ne connaître personne, au sein de ce Conseil, qui soutienne l'idée que le régime de Bashar Al-Assad durera.

La France est mobilisée sur les plans humanitaire et médical, sur les efforts d'unification de la résistance syrienne et la consolidation des zones libérées, a assuré M. Fabius. Il a insisté sur le rôle remarquable de la Ligue des États arabes dans la crise syrienne, ainsi que sur son excellente coopération avec les Nations Unies.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le Ministre a affirmé que la France souhaitait une relance du processus de paix et encourageait les parties à la reprise des négociations. Le but, a-t-il précisé, est d'aboutir à la création d'un État palestinien indépendant, viable et pacifique et de garantir la sécurité d'Israël. Le Ministre a souligné qu'il était impératif, dans ce contexte, de renforcer la coopération avec l'ensemble des parties impliquées.

Mme HILLARY RODHAM CLINTON, Secrétaire d'État des États-Unis, a indiqué qu'il existait « des brèches dans les nouvelles démocraties au Moyen-Orient par lesquelles se sont

récemment engouffrés les extrémistes pour attaquer mon pays ». Rejetant « le choix fallacieux entre la démocratie et l'instabilité », Mme Clinton a indiqué que l'existence de ces nouvelles démocraties était un motif de grande satisfaction. « Ces nouvelles démocraties ont besoin de partenariats forts », a-t-elle déclaré, avant de rappeler que le sort des révoltes arabes était entre les mains des habitants de la région.

Concernant les défis en matière de sécurité au Moyen-Orient, Mme Clinton a indiqué que, grâce à l'action du Conseil de sécurité et de la Ligue des États arabes en Libye, le peuple libyen pouvait désormais décider librement de son destin. « Vendredi dernier, les Libyens ont manifesté pour dire clairement que tous ceux qui usaient de la violence ne parlaient pas au nom de la nouvelle Libye », a poursuivi la Secrétaire d'État.

Affirmant que les choix de la plus grande nation arabe, l'Égypte, auraient des répercussions au-delà de ses frontières, Mme Clinton a invité ce pays à respecter les traités internationaux et à protéger toutes les confessions présentes sur son sol.

Puis, abordant la situation en Syrie, la Secrétaire d'État américaine a indiqué que son pays continuerait d'œuvrer à la mise en place de la transition en Syrie, en précisant que le Président Assad en serait écarté. Se félicitant des efforts de médiation de la Ligue sur ce dossier, Mme Clinton a espéré que le Conseil parviendrait à un consensus pour aboutir à une solution à la crise syrienne.

Passant ensuite au processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, Mme Clinton a fait siens les mots prononcés par le Président des États-Unis, M. Barack Obama, hier devant l'Assemblée générale, et a plaidé pour la solution de deux États, à savoir « Israël et un État palestinien, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité ». Les États-Unis, qui ont signé un accord de coopération avec la Ligue, souhaitent une coopération plus systématique et approfondie entre le Conseil de sécurité et la Ligue, a-t-elle dit en conclusion.

Mme MAITE NKOANA-MASHABANE, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, a affirmé qu'un alignement stratégique entre le Conseil et les organisations régionales donnait des résultats, comme on l'a vu en Somalie et au Soudan. L'Afrique du Sud a, ainsi, toujours été en faveur d'un renforcement de la coopération des Nations Unies avec les organisations régionales et sous-régionales. Les organisations régionales devraient, a-t-elle dit, collaborer pour développer des solutions transrégionales, par exemple sur le règlement des conflits.

La Ministre a jugé que la Ligue des États arabes était la mieux placée pour comprendre les dynamiques et les causes des conflits dans le monde arabe. C'est à l'ONU de renforcer sa contribution à la coopération avec la Ligue, a-t-elle estimé, en ajoutant que le Conseil de sécurité devrait être cohérent et s'abstenir de se montrer sélectif sur des questions qui peuvent servir les intérêts de certains de ses membres.

Concernant le conflit israélo-palestinien, Mme Nkoana-Mashabane a estimé que la coopération du Conseil de sécurité qui existe actuellement avec la Ligue des États arabes sur la question du Moyen-Orient était décevante. Le Conseil n'a toujours pas donné un appui réel aux efforts entrepris par la Ligue, a-t-elle regretté, en constatant également les divisions du Conseil sur la question de l'adhésion de la Palestine à l'ONU. Sur la crise syrienne, le Conseil devrait, a-t-elle estimé, agir de façon équilibrée en exerçant des pressions sur toutes les parties en vue d'obtenir une cessation immédiate des hostilités. Ceux qui aident militairement l'une ou l'autre des parties ne font que perpétuer l'effusion de sang et compliquer le règlement du conflit.

M. SERGEY V. LAVROV, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a condamné toutes les violations des droits de l'homme en Syrie, qu'elles soient le fait du Gouvernement syrien ou de l'opposition armée. Les États qui ont incité les opposants au Président Assad à rejeter le dialogue et la mise en place d'un cessez-le-feu tout en demandant simultanément la capitulation inconditionnelle du régime ont une part importante de responsabilité dans le bain de sang en Syrie, a-t-il affirmé. L'approche qu'ils ont adoptée n'est pas réaliste et encourage les

méthodes terroristes auxquelles l'opposition armée a de plus en plus recours, a poursuivi M. Lavrov.

Soulignant les risques très sérieux d'une intervention militaire pour la sécurité de la région, ainsi que les conséquences imprévisibles qui pourraient en découler, le Ministre a estimé qu'une solution durable ne pourrait résulter que de négociations prenant en compte les intérêts des différents groupes ethniques et religieux de la Syrie. La base de cette solution existe d'ores et déjà, a poursuivi M. Lavrov, en citant le Communiqué du Groupe d'action adopté à Genève le 30 juin pour le suivi des résolutions du Conseil de sécurité 2042 et 2043 et du Plan Annan. Ce Communiqué avait recueilli le consensus de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, de la Ligue des États arabes, mais aussi de la Turquie, de l'Union européenne et du Secrétaire général de l'ONU, a-t-il rappelé. M. Lavrov, convaincu de la pertinence de ce document, a estimé qu'il contribuerait aux efforts du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes en vue de régler la crise syrienne.

La Fédération de Russie, a-t-il également déclaré, se tient prête à accueillir toutes les propositions constructives qui renforcerait la coordination des efforts de la communauté internationale afin d'obliger toutes les parties en Syrie à renoncer à la violence et à entamer des négociations. Le Ministre russe des affaires étrangères a en outre déclaré que le renforcement de l'interaction avec la Ligue faisait partie des priorités stratégiques de la politique étrangère de son pays. Il a tenu à précisé que la Fédération de Russie n'avait jamais poursuivi d'entreprise coloniale au Moyen-Orient. L'efficacité de la Ligue des États arabes dans le relèvement des défis de la région serait fortement accrue si elle fondait ses interventions en temps de crise sur le dialogue, la médiation et le maintien de la paix tels qu'ils sont prévus par la Charte des Nations Unies, a affirmé M. Lavrov.

Enfin, M. Lavrov a plaidé pour une solution équilibrée dans le conflit israélo-palestinien sur la base, notamment, de l'Initiative de paix arabe, et souhaité à cette fin une intensification des efforts de médiation du Quatuor. C'est une erreur que le Quatuor n'ait pas prévu de tenir une réunion ministérielle en marge du débat général, a-t-il fait observer. Il est essentiel, a souligné M. Lavrov, que les terroristes qui souhaitent utiliser à leur avantage les processus de transition en cours dans la région, en Libye, en Iraq, au Yémen ou en Syrie, soient condamnés unanimement par la communauté internationale.

M. HAROLD CABALLEROS, Ministre des affaires étrangères du Guatemala, a déclaré que son pays était préoccupé par les risques d'une possible utilisation d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En dépit de récents développements préoccupants, des changements en cours dans la région, a-t-il noté, vont dans la direction de la justice et la dignité. Rappelant l'expérience de l'Amérique centrale et, en particulier, celle de son pays au cours des importantes transitions des années 1980 et 1990, le Ministre a déclaré comprendre combien il est difficile d'encourager le changement mais, à travers une lutte de 25 ans, le Guatemala a réalisé d'importants progrès pour mettre en œuvre les objectifs des accords de paix, à savoir la création d'une société démocratique et tolérante, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et de meilleures opportunités pour tous. Il a souhaité les mêmes résultats pour les pays au Moyen-Orient qui se sont engagés dans la voie d'une gouvernance plus démocratique et inclusive. La démocratie, le développement économique, la justice et la paix sont interdépendants, a affirmé le Ministre guatémaltèque des affaires étrangères. M. Caballeros a conclu son intervention en soulignant l'importance du rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi, a-t-il précisé, le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes doivent renforcer leur partenariat.

M. YANG JIECHI, Ministre des affaires étrangères de la Chine, a constaté que le Moyen-Orient connaissait des changements sans précédent. La situation dans cette région est devenue plus complexe et plus fragile, a-t-il dit, en estimant que les crises devraient être réglées par les pays de la région eux-mêmes. Le Ministre chinois des affaires étrangères a souligné qu'il était impératif de reconnaître l'importance et l'urgence de relancer les pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens, la communauté internationale devant être plus dynamique dans ce sens. Israël devrait entreprendre l'initiative de faire les premiers pas, a-t-il notamment dit.

En Syrie, la communauté internationale doit essayer de trouver une solution pacifique, a affirmé le Ministre. Il convient, a-t-il dit, d'épauler le Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, dans ses efforts pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, le Plan en six points de son prédécesseur, M. Kofi Annan, et le Communiqué de Genève. La Chine a agi, comme membre permanent du Conseil de sécurité et, en tant que force positive, pour trouver une solution au problème.

La Chine s'oppose à la possession d'armes nucléaires par tous les pays au Moyen-Orient, a-t-il réaffirmé par ailleurs, en précisant toutefois que tout pays avait le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'ONU et la Ligue des États arabes doivent renforcer leur coopération et œuvrer ensemble pour la paix et le développement au Moyen-Orient. M. Jiechi a en outre mis l'accent sur la nécessité pour les deux organisations de respecter les principes de la Charte des Nations Unies qui constituent l'intégrité territoriale, la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures. De même, une coopération renforcée entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes devrait privilégier une approche holistique pour répondre aux problèmes de la région.

M. ELMAR MAMMADYAROV, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, a déclaré qu'il incombait à l'ONU et à la Ligue des États arabes de guider la réaction internationale aux événements qui se déroulent au Moyen-Orient. Il s'est félicité de ce que la coopération entre ces deux organisations ait été motivée par leur objectif commun en matière de paix et de sécurité. Le renforcement de la coopération entre ces deux organisations est plus que jamais essentielle au maintien de la paix et de la sécurité dans la région et pour mettre en œuvre des stratégies cohérentes pour aider les États en transition, a affirmé M. Mammadyarov.

De l'avis du Ministre de l'Azerbaïdjan, toutes les parties prenantes au Moyen-Orient doivent voir dans les derniers développements une occasion unique. Il est urgent, a-t-il souligné, de prendre des mesures audacieuses pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, a-t-il ajouté, la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes est essentielle.

M. WILLIAM HAGUE, Secrétaire d'État pour les affaires étrangères du Royaume-Uni, a indiqué que le « printemps arabe » avait abouti à des situations différentes dans les pays concernés. Ces pays doivent néanmoins s'engager en faveur du respect des droits de l'homme universels, a-t-il déclaré. Saluant l'intensité des efforts de médiation de la Ligue des États arabes sur le dossier syrien, il a plaidé pour le renforcement de la coopération entre la Ligue et l'Organisation des Nations Unies.

Il appartient maintenant au Conseil de sécurité de traiter la crise en Syrie, a-t-il poursuivi, en qualifiant d'impardonnable et de choquante la paralysie actuelle du Conseil, alors que 30 000 personnes ont trouvé la mort en Syrie depuis le début de la crise.

Critiquant la poursuite de l'implantation de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, M. Hague a apporté le soutien de son pays en faveur de la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côté à côté dans la paix et la sécurité. Enfin, M. Hague a indiqué que l'ONU devrait être la passerelle permettant d'acheminer l'aide dont le Moyen-Orient a besoin. Les peuples de la région la méritent et nous n'avons pas droit à l'échec, a conclu le Secrétaire d'État pour les affaires étrangères du Royaume-Uni.

Mme MARIA ÁNGELA HOLGUÍN CUÉLLAR, Ministre des affaires étrangères de la Colombie, a engagé le Conseil de sécurité à promouvoir une collaboration étroite avec les organisations régionales et à accorder la priorité aux stratégies de prévention de conflit, à la médiation et aux bons offices. Elle a également souligné la nécessité d'assurer la convergence de leurs travaux. Mme Holguín a aussi appelé à la tenue d'une réunion d'évaluation annuelle avec la Ligue des États arabes en suivant le même modèle que celle qui est organisée actuellement avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Évoquant ensuite la situation en Syrie, la Ministre colombienne des affaires étrangères a

déploré l'incapacité du Conseil de sécurité à mettre un terme à la violence et aux effusions de sang et à faciliter une solution pacifique. Elle s'est inquiétée de l'augmentation du flux de réfugiés vers les pays voisins. Il faut, a-t-elle insisté, redoubler d'efforts pour trouver une solution politique négociée à la crise avant que la violence ne s'étende aux pays voisins. Les parties syriennes, a-t-elle insisté, doivent immédiatement conclure un accord de cessez-le-feu et respecter le droit international humanitaire. Mme Holguín a ensuite dit espérer que les réunions organisées, ces dernières semaines, entre les pays de la région contribueront à établir le dialogue et à prendre en compte, en priorité, les besoins et la protection du peuple syrien.

M. ELLIOT OHIN, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo, a estimé que la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies devraient continuer d'explorer les voies et les moyens d'aider le peuple syrien à sortir de la tragédie. Mais, a-t-il dit, cette coopération doit aller au-delà de la crise syrienne et concernez d'autres situations et conflits dans la région où l'action de la Ligue a été peu perceptible. Les deux organisations devront conjuguer davantage leurs efforts pour le règlement de cette crise et les autres situations conflictuelles au Moyen-Orient telles que le conflit au Yémen, au Liban et la lancinante question de la Palestine.

La coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU doit être renforcée, a-t-il insisté, en ajoutant que la mise en cohérence des initiatives et actions des deux organisations était une nécessité. L'établissement d'un bureau de liaison des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, à l'instar de celui en place auprès de l'Union africaine, est souhaitable, car, a-t-il dit, il aiderait certainement à consolider les échanges d'informations et à faciliter les rencontres bilatérales. Les concertations entre les Secrétariats de la Ligue et de l'ONU devraient surtout inclure le Conseil de sécurité en vue d'échanges plus approfondis sur l'ensemble des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et principalement celles du Moyen-Orient.

M. RANJAN MATHAI, Secrétaire aux affaires étrangères de l'Inde, a souligné le rôle important que joue la Ligue des États arabes pour faire face aux récents événements au Moyen-Orient. Notant que la coopération entre la Ligue et l'ONU remontait au début des années 1950, il a affirmé que les deux organisations avaient œuvré en faveur d'objectifs communs en matière de maintien de la paix, en dépit de divergences occasionnelles. Il est encore possible de renforcer cette coopération, à condition qu'elle ne soit pas sélective, a-t-il poursuivi.

La coopération accrue entre la Ligue des États arabes et l'ONU ne devrait pas se faire aux dépens de la coopération avec une autre organisation régionale, a rappelé M. Mathai. Pour lui, il ne peut y avoir de paix durable en Asie de l'Ouest sans un règlement du conflit israélo-palestinien qui soit fondé sur le droit inaliénable du peuple palestinien à disposer d'un État. Avant de conclure, il a assuré que son pays appuyait la mise en place d'un processus politique en Syrie, qui appartiendrait aux Syriens et rejeterait fermement toute intervention militaire.

M. JALIL ABBAS JILANI, Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan, a affirmé que cette période de renouveau, « connue sous le nom euphémique de printemps arabe », ne devrait pas faire oublier le peuple palestinien. Il a exhorté le Conseil de sécurité à ne pas rester silencieux devant le défi « flagrant et continu » que pose Israël à la volonté collective de la communauté internationale. M. Jilani a également engagé la Ligue des États arabes à continuer de jouer son rôle « crucial et indisputable » en attirant l'attention du monde sur ces « injustices historiques » et en œuvrant en faveur d'un règlement juste. Le Conseil de sécurité, a-t-il affirmé, doit fermement appuyer ces efforts.

M. Jilani a ensuite évoqué les nombreux domaines de coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, notamment les questions liées à la paix et à la sécurité, ainsi que la lutte contre le terrorisme, la réduction des risques de catastrophe et les questions humanitaires. Il a estimé qu'une coopération et une coordination accrues entre les deux organisations profiteraient à tous. Par ailleurs, M. Jilani a condamné dans les termes les plus fermes la diffusion de la « vidéo diffamatoire » intitulée « L'innocence des musulmans » ainsi que la publication de « caricatures dénigrantes » dans un journal français. La réaction à ces actes a eu un impact notable sur la paix et la sécurité internationales et c'est pourquoi, a-t-il estimé, la communauté internationale doit prendre

des mesures adéquates pour contrer de tels actes. Le dialogue et la coopération entre les religions, les cultures et les civilisations doivent de toute évidence être renforcés, a-t-il ajouté.

M. JOSÉ FILIPE MORAES CABRAL (Portugal) a affirmé que les défis mondiaux d'aujourd'hui nécessitaient des réponses communes. Ainsi, a-t-il dit, le Conseil de sécurité pourrait et devrait renforcer son rôle et son efficacité en tant responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en développant des partenariats complémentaires forts avec les organisations régionales et sous-régionales, comme ce fut le cas en Libye, en Syrie ou au Yémen. Selon le représentant, il existe de nombreuses opportunités en vue d'accroître la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes, que ce soit dans les domaines de la diplomatie préventive, de la médiation et de l'intervention rapide, ou en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

En Syrie, il n'y a, a-t-il soutenu, aucune alternative à une solution politique, celle qui pourra satisfaire les aspirations légitimes du peuple syrien en garantissant une transition pacifique et démocratique. Concernant le conflit israélo-palestinien, le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes doivent renouveler leurs efforts en vue d'une reprise des pourparlers directs basés sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe.

### **Déclaration présidentielle**

Le Conseil de sécurité réaffirme que c'est à lui qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil réaffirme que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité sous l'empire du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies peut améliorer la sécurité collective.

Le Conseil rappelle toutes ses résolutions antérieures et les déclarations de son président qui soulignent combien il importe d'établir des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales conformément à la Charte et aux textes pertinents des organisations régionales et sous-régionales.

Le Conseil remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil El-Araby, de leurs exposés.

Le Conseil salue les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour contribuer à l'action collective menée pour trouver une solution pacifique aux conflits qui secouent le Moyen-Orient et pour apporter une réponse internationale aux transformations que connaît la région, et l'encourage à poursuivre dans cette voie, tout en réaffirmant son attachement sans faille à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale des pays de la région et aux buts et principes énoncés dans la Charte.

Le Conseil se félicite que ces transformations, qui reflètent les aspirations légitimes de tous les peuples de la région à la liberté, à la participation politique et au bien-être socioéconomique au sein d'une société pluraliste, aient amenées l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes à intensifier leur coopération.

Le Conseil réaffirme son attachement à une paix globale, juste et durable, au Moyen-Orient et à un règlement global du conflit arabo-israélien, et réaffirme l'importance de l'Initiative de paix arabe. Il rappelle aussi ses résolutions antérieures sur la question.

Le Conseil, rappelant ses résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), accueille avec satisfaction la nomination du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, qui marque une étape majeure de la coopération entre les deux organisations, et exprime son soutien à l'action qu'il mène pour poursuivre la mission de

bons offices du Secrétaire général.

Le Conseil apprécie que les membres de la Ligue des États arabes attachent toujours autant d'importance aux activités internationales de maintien de la paix et de consolidation de la paix, et continuent notamment de fournir des contingents aux opérations des Nations Unies.

Le Conseil prend acte de la réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées sur la coopération, tenue à Vienne du 10 au 12 juillet 2012.

Le Conseil se félicite que les représentants des deux organisations se soient dits prêts à coopérer dans un grand nombre de domaines d'intérêt commun en vue d'apporter une réponse conjointe aux crises humanitaires, le cas échéant, et de promouvoir les droits de l'homme, la liberté d'expression, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la lutte contre le terrorisme et le trafic illicite de drogues et d'armes, tout en réaffirmant la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que toutes les mesures qu'elle prend pour rétablir la paix et la sécurité soient elles-mêmes conformes à l'état de droit et en assurent la promotion.

Le Conseil rappelle ses déclarations à la presse des 12 et 14 septembre relatives aux récents attentats perpétrés contre le personnel et les locaux de représentations diplomatiques, et réaffirme que ces actes sont injustifiables, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs. Il insiste sur le fait qu'il importe de respecter et de comprendre les personnes de toutes religions et convictions et la diversité culturelle partout dans le monde. Il souligne que l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sont toutes deux déterminées à encourager un dialogue mondial pour promouvoir la tolérance et la paix, et leur demande d'intensifier leur coopération au vu des récents événements afin de parvenir à une meilleure compréhension entre les pays, les cultures et les civilisations.

Le Conseil reconnaît l'importance de coopérer plus étroitement avec la Ligue des États arabes au développement des capacités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil se dit déterminé à prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes, en accord avec le Chapitre VIII de la Charte.

Le Conseil demande au Secrétaire général de lui faire rapport, selon qu'il conviendra, sur les moyens de continuer à renforcer les relations institutionnelles et la coopération entre les deux organisations.

À la fin de la séance, le représentant du Maroc, M. MOHAMMED LOULICKI, s'est félicité de l'adoption de la déclaration présidentielle, laquelle, a-t-il dit, récompense les efforts sans précédent déployés par la Ligue des États arabes. C'est un jalon essentiel dans le renforcement de la coopération entre la Ligue et l'ONU, a-t-il affirmé. Le dernier paragraphe de la déclaration, a-t-il précisé, ouvre la voie à une coopération accrue entre les deux organisations.

Retenant la parole, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a, pour sa part, souligné qu'il ne suffisait pas de faire des déclarations générales mais de mettre l'accent sur les aspects essentiels des problèmes. Concernant la situation en Syrie, a-t-il dit, il faudrait se baser sur le Communiqué de Genève du 30 juin dernier. « Le Conseil de sécurité doit agir en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies », a-t-il insisté. S'agissant de la question de Palestine, il a déclaré que la gestion du conflit israélo-palestinien n'est plus la solution. « Vous devez mettre fin au conflit », a-t-il demandé aux membres du Conseil, en regrettant que le Quatuor, qui avait planifié de faire quelque chose en septembre, n'a rien fait. Le Conseil doit, a-t-il dit, se saisir de la question.

\* \*\*\* \*

---

**À l'intention des organes d'information • Document non officiel**